

Intervalle de dépistage pour le cancer du côlon

Pour être efficace, le test FIT doit être répété à intervalle régulier de <u>tous les 2</u> <u>ans</u>, cela à condition de présenter un résultat négatif et en absence d'apparition de symptomatologie digestive.



Si le résultat du test FIT est positif, une coloscopie est alors recommandée. Certaines personnes souhaiteraient plutôt refaire un test FIT, cette pratique est toutefois vivement déconseillée, la coloscopie étant l'examen le plus indiqué dans cette situation afin de déterminer les causes du saignement.

La coloscopie et les éventuelles analyses pathologiques réalisées suite à un FIT positif seront prises en charge par l'assurance-maladie, hors franchise dans le cadre du programme de dépistage.



En cas de <u>coloscopie normale</u> (muqueuse colique sans lésion apparente) ou de découverte de lésion(s) dont les analyses anatomopathologiques révèlent une <u>lésion sans risque particulier</u> (par exemple un polype hyperplasique du rectum), la personne sera automatiquement réinvitée dans le cadre du programme <u>10 ans</u> après son examen, cela jusqu'à son 70e anniversaire et pour autant qu'elle ne développe aucune symptomatologie digestive dans l'intervalle.



En cas de découverte de lésion(s) nécessitant un <u>suivi particulier</u>, la personne est <u>exclue</u> du programme de dépistage, partant du principe qu'elle doit bénéficier d'un suivi personnalisé.

De ce fait, nous vous invitons à être attentifs aux personnes incluses pour la première fois dans le programme et qui ont eu une coloscopie (normale) dans le passé. L'intervalle reste le même, à savoir que le FIT ne peut être proposé que 10 ans après la coloscopie. Si ce délai n'est pas respecté, il existe un risque que l'assurance-maladie refuse la prise en charge avec exonération de franchise des examens médicaux réalisés (FIT et éventuels autres examens complémentaires, à savoir coloscopie et analyse anatomopathologique).